

8^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 25 février 2014 à 19h30

Halle de gymnastique à Bassecourt

- Président : M. Denis JEANNERAT, Président.
- Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : M. Pascal Créatin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch. M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé : Mme Rose-Marie Allemann (vacances).
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 6 du 12 février 2014, ainsi que par affichage public.

Le président Denis Jeannerat a le plaisir d'ouvrir la 1^{ère} séance du Conseil général de l'année 2014, à la Halle de gymnastique à Bassecourt. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Il donne connaissance de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2014
Fixation des taux et taxes proposées par le Conseil communal (Message du Conseil communal au Conseil général N° 19 du 3 février 2014).
6. Crédit de Fr. 71'000.00 destiné à l'élaboration du rapport d'opportunité (RO) en prévision de la révision du plan d'aménagement local (PAL) (Message du Conseil communal au Conseil général N°20 du 3 février 2014).
7. Crédit de Fr. 110'000.00 pour l'assainissement et le remplacement de l'éclairage public à la rue Dos le Mont et rue des Laivattes à Sceut (Message N° 21 du Conseil communal au Conseil général du 3 février 2014).
8. Crédit de Fr. 115'000.00 pour la réorganisation des plans de gestion et d'entretien des cours d'eau PGCE de Glovelier-Soulce-Undervelier – mises à jour Bassecourt et Courfaivre (Message N° 22 du Conseil communal au Conseil général du 3 février 2014).
9. Règlement du Conseil général (Message N° 23 du Conseil communal au Conseil général du 3 février 2014).
10. Règlement sur les élections communales (Message N° 24 du Conseil communal au Conseil général du 3 février 2014).
11. Réponse à la question écrite N° 3/CG 22.10.2013 "Travaux et projets dans chaque village de Haute-Sorne"
12. Réponse à la question écrite N° 4/CG 22.10.2013 "Informations officielles ou contenu rédactionnel, où est la vérité ?".

13. Réponse à l'interpellation N° 3/CG 10.12.2013 "Le Syndicat de l'ESHS dysfonctionne-t-il ?".
14. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. et Mme Fernandez Carrera Alejandro et Lago Leis Maria del Carmen.
15. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Mahmoudi Ouarda.

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel

M. Gérald Kraft, Secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 33 membres du Conseil général sont présents. Mme Véronique Meier est excusée et remplacée par Mme Anaïs Dubail. M. Daniel Joray est excusé et remplacé par Mme Geneviève Basset. M. Patrick Ballaman est excusé et remplacé par M. Jean-Marc Plumey.

2. Procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2013

Le procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2013 est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Communications

M. Denis Jeannerat rappelle le calendrier 2014 des séances du Conseil général : 25 mars, 29 avril, 24 juin, 30 septembre, 28 octobre et 9 décembre. Le président indique que jusqu'aux vacances d'été, les séances seront principalement consacrées aux différents règlements, ceci dans le but de se doter de structures solides. Une séance extraordinaire est prévue le 20 mai 2014 et sera consacrée au projet de géothermie profonde, avec la présence de spécialistes du domaine.

M. Denis Jeannerat a reçu un courrier de la société La sittelle à Courfaivre, par M. Jean-Claude Schaller, qui prend position contre la décision du démantèlement des déchèteries communales de proximité. La Société Sittelle, par souci d'écologie et de service public, demande au Conseil de reconsidérer le plan de gestion des déchèteries locales et de proximité, qui ont jusqu'à maintenant bien fonctionné. Il tient la lettre à disposition en fin de séance. Cette dernière est jointe au présent procès-verbal.

M. Denis Jeannerat propose de continuer de voter par « lever – assis ».

M. Jean-Bernard Vallat excuse Mme Rose-Marie Allemann, qui est bénévole à un camp de ski.

M. Jean-Bernard Vallat apporte les salutations du Conseil communal. Il espère que les débats se passeront de manière constructive et dans le respect. Il y a encore beaucoup de travail, différents règlements sont à l'étude. Le Conseil souhaite présenter ces règlements jusqu'aux vacances d'été.

M. Jean-Bernard Vallat indique que le nouveau règlement d'organisation et d'administration a été approuvé par le Gouvernement et est entré en vigueur.

M. le Maire informe que le règlement sur les inhumations et les cimetières a été approuvé par le Service des communes et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2014.

M. Jean-Bernard Vallat communique que nous allons renommer les commissions, conformément au nouveau règlement d'organisation et d'administration.

M. Georges Migy, conseiller communal responsable du dicastère de l'environnement, apporte quelques informations suite à la mise en service, au 1^{er} janvier 2014, d'un nouvel Ecopoint sur la place du « silo à sel » entre Bassecourt et Glovelier où sont collectés uniquement la ferraille, les déchets inertes, les cendres et le sagex. M. Migy explique que l'année 2014 nous permettra de faire un test grandeur nature pour une certaine et inévitable centralisation de nos déchets. M. Migy indique que la commune de Haute-Sorne n'est pas pionnière dans le domaine. Il cite le Tritout pour la commune fusionnée de Val Terbi et la commune de Rebeuvelier qui se déplace à Courrendlin pour y déposer ses déchets ou les distances kilométriques sont comparables à notre situation. Le bilan écologique n'est pas remis en question. Il incombe au Conseil communal d'offrir un service de qualité, tout en veillant impérativement à la diminution des coûts au vu de notre budget de fonctionnement. M. Migy ajoute que nous avons adhéré au projet du RDJ qui mènera durant cette année une étude dans le but de moderniser les EcoPoints existants dans chaque village et de créer une déchetterie régionale efficace. En parallèle, une étude est mise en place par le SEOD pour définir l'opportunité de la collecte des déchets urbains à l'aide de Molok. Pour les déchets verts compostables, l'étude se poursuit pour trouver la meilleure solution possible. L'année 2014 est une année de transition, un bilan sera tiré par rapport aux diverses remarques et propositions faites durant l'année en cours. L'info déchets distribué en tous-ménages en 2015 sera adapté, il n'est pas possible de le modifier en cours d'année.

M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable du dicastère « Ecoles, culture, sports et affaires sociales » communique que sur le principe, le Conseil communal a décidé que les subventions et les locations d'infrastructures pour 2014, seront basées sur ce qui a été appliqué en 2013. Ceci pour autant que les finances le permettent. Au niveau de l'harmonisation des subventions aux sociétés locales, M. Crétin explique qu'un groupe de travail « ad hoc » a siégé 7 fois depuis mi-novembre 2013. Ce groupe a établi un état des lieux se basant sur les données existantes et sur les retours des questionnaires qui ont été envoyés aux sociétés locales de Haute-Sorne (environ 70 sociétés). Des propositions concrètes d'harmonisation ont été présentées au dicastère qu'il préside le 17 février dernier. Une séance est fixée au 31 mars prochain, afin d'établir les propositions définitives et les transmettre au Conseil communal pour décisions. Ensuite, une séance d'information aux sociétés locales sera organisée. Pour les sociétés pour lesquelles il existe des conventions avant fusion, de nouvelles conventions seront établies et présentées séparément aux comités concernés. M. Pascal Crétin précise encore qu'il existe de très fortes différences entre ce qui était pratiqué par nos 5 anciennes communes et compte tenu de notre situation financière, il ne sera pas facile de satisfaire tout le monde.

M. Pascal Crétin indique également qu'en application de notre nouveau règlement d'organisation et d'administration, une commission culturelle permanente doit être constituée. M. Crétin invite les membres du Conseil général à y penser en vue de la nomination de 7 membres à recruter pour cette commission.

4. Questions orales

M. Kevin Challet (PS) explique que la Fémina Sport de Glovelier n'a pas pu bénéficier des installations de la halle de gymnastique telles qu'elle les avait réservées. La halle a souvent été louée pour diverses manifestations, ce qui a impliqué précisément 21 vendredis, 13 jeudis et 8 lundis, soit 42 jours d'indisponibilité. M. Challet comprend qu'il faille rentabiliser les installations, mais il n'est pas d'accord que la priorité soit systématiquement donnée aux locations au détriment des sociétés de Haute-Sorne. Il pense qu'il est nécessaire de mettre au point un procédé de réservations qui inclut tous les lieux à disposition et qui tienne compte des besoins de tous les partenaires. M. Challet demande quelles solutions le Conseil communal a imaginé mettre en œuvre pour gérer l'occupation des différentes halles de Haute-Sorne ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond au nom de Mme Rose-Marie Allemann. Nous essayons au maximum de respecter les heures d'entraînements des sociétés, mais nous devons essayer de couvrir au maximum les frais de fonctionnement de la halle polyvalente. Nous sommes conscients que les sociétés de Glovelier participent financièrement à l'entretien de cette halle, mais les locations aident aussi pour couvrir une partie des frais. Pour les vendredis d'entraînement, la halle de gymnastique de l'école est à disposition quand la halle polyvalente est occupée et les matches de volleyball sont prioritaires sur les locations. Pour les autres jours, c'est vrai qu'il y a eu quelques problèmes, mais nous essayons au mieux de donner la priorité aux sociétés de la localité. Cette halle est très demandée à la location et nous avons conscience que ce n'est pas facile d'aller d'une halle à l'autre pour les entraînements. Chacun doit faire un effort, mais nous essayons de faire au mieux.

M. Kevin Challet est satisfait.

Mme Catherine Wolfer (PS) a remarqué que des affiches de propagande politique ont été placardées sur les panneaux d'affichage à l'entrée du village de Glovelier. Cela a peut-être été le cas d'autres villages de la Haute-Sorne. Elle pensait que les panneaux d'affichage présents à l'entrée des villages étaient faits pour recevoir la publicité des manifestations qui vont s'y dérouler. Cette manière de faire déplaît à Mme Wolfer qui n'accepte pas qu'un message politique, d'un bord ou d'un autre, s'amalgame ainsi au nom du village comme si cette opinion reflétait celle de la majorité de ses habitants. De plus, il est probable que cet affichage n'ait pas fait l'objet d'une autorisation. Mme Catherine Wolfer demande s'il existe une réglementation de l'utilisation des espaces publicitaires communaux ? Elle demande à ce qu'on appose un message sur chaque panneau, qui avertisse les intéressés qu'ils ont l'obligation de demander une autorisation auprès de l'administration communale.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat indique qu'il est difficile de répondre, car il faut savoir à quoi doivent servir ces panneaux. Pour les panneaux situés au bord de la route cantonale, à l'entrée du village, il faut demander une autorisation au canton, avec un préavis communal. En période campagne électorale, il est bien clair que le colleur d'affiche ne se gêne pas. C'est comme si on affichait sur un espace privé. Ces colleurs d'affiches pourraient être dénoncés. Si une société locale veut mettre une affiche, elle doit demander une autorisation.

Mme Catherine Wolfer est partiellement satisfaite.

Mme Yvonne Lucchina (PS) relève que dans le journal officiel n° 45 du 18 décembre 2013, a paru l'annonce d'un projet de construction de deux immeubles de 33 appartements, à la rue des Longs-Champs à Bassecourt. Le quartier compte déjà quelques grands immeubles, ce qui implique qu'un trafic important circule dans ce quartier. Elle indique que les rues pour accéder à ce quartier sont petites et peu sécurisées, notamment le carrefour rue du Tertre et rue de la Liberté. La construction de ces deux immeubles va considérablement augmenter le trafic et elle s'inquiète beaucoup pour la sécurité dans ce secteur. Mme Yvonne Lucchina demande si le projet se concrétise, est-ce que le Conseil communal va s'engager à faire les aménagements nécessaires à la sécurité et à la fluidité du trafic dans ce quartier, par exemple par la construction d'un trottoir à la rue du Tertre ?

M. Gérard Ruch répond que le projet se situe à l'est de la Halle des fêtes. Des immeubles construits depuis 50 ans se trouvent à proximité. La zone est prévue pour des bâtiments de 22 mètres de hauteur. Les normes sont respectées. Concernant l'équipement du quartier, il n'est pas soumis à plan spécial. Le Conseil communal va prendre des mesures par rapport à l'augmentation du trafic. Il y aura des marquages au sol des stops, des lignes pour piétons ou des poteaux. Mais il n'y aura pas de trottoir pour le moment.

Mme Yvonne Lucchina est satisfaite.

M. Frédéric Juillerat (UDC) indique que le projet de géothermie de Saint-Gall est remis en cause. En effet, après les tremblements de terre, l'afflux d'eau chaude y est dix fois plus faible qu'espéré. Il ajoute que dans d'autres régions, comme le village de Lochwiller, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Strasbourg, est menacé d'effondrement en raison de soulèvement de terrain provoqué par un forage géothermique. La réalité démontre que la géothermie profonde dans les entrailles de la terre, comme le gaz de schiste, reste un procédé dangereux, qui plus est, d'autres phénomènes sont encore plus dramatiques. M. Frédéric Juillerat demande si le Conseil communal entend organiser un vote consultatif sur ce projet qui est contesté et ainsi avoir l'aval du peuple ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat rappelle que nous aurons des spécialistes lors de la présentation du projet en séance extraordinaire du Conseil général. Deux séances ont déjà eu lieu en présence de 150 personnes. Les risques qui pourraient survenir ont été analysés. Il y a beaucoup de choses, l'endroit, la manière de travailler, etc. La séance extraordinaire est agendée au mardi 20 mai, mais la date peut changer, si le canton donne un autre délai pour donner notre préavis communal. On ne peut pas comparer les projets et aucun projet n'est 100 % sans risques. S'il existe le moindre risque dans le forage, ces derniers seraient stoppés. Le maire ajoute que la législation ne prévoit pas de demander l'avis de la population. La population sera consultée avec le plan spécial. M. Jean-Bernard Vallat invite tous les membres du Conseil général à la séance qui sera organisée prochainement, en présence de spécialistes du domaine.

M. Frédéric Juillerat n'est pas satisfait.

M. Vincent Seuret (PCSI) a été interpellé par les citoyens de Soulce au sujet du nouveau réservoir incendie et de distribution d'eau potable de Soulce. Il règne au sein de la population un sentiment d'incompréhension et, sachant que les travaux viennent de débiter, il pense qu'il est encore temps de communiquer les raisons qui ont conduit les autorités communales à faire certains choix. Il rappelle en quelques mots la chronologie du dossier. En décembre 2012, les citoyens ont appris durant une assemblée communale « que le turbinage ne pourra pas se faire, car le canton exige une procédure trop longue, la réglementation devant changer ces prochaines années... ». Un citoyen propose en assemblée d'attendre que ces nouvelles lois cantonales soient en vigueur pour réaliser le réservoir et lui est répondu que ce sera aux nouvelles autorités, donc de Haute-Sorne, de prendre une telle décision.

Depuis, silence radio, si ce n'est que la population apprend que non seulement l'installation de turbinage ne sera pas réalisée, mais que le réservoir sera également déplacé plus en aval de la forêt, créant bien évidemment un léger obstacle visuel peu apprécié par certains citoyens. Etant donné que le projet accepté en assemblée ne correspond pas à l'ouvrage actuellement en construction, il paraît opportun à M. Seuret, par transparence pour la population, de communiquer les réponses aux simples questions suivantes :

- Pourquoi n'a-t-on pas investigué de manière plus approfondie la possibilité d'intégrer l'installation de turbinage sachant qu'elle est à l'origine de l'acceptation du projet par l'assemblée et que de telles installations se construisent dans d'autres cantons ?
- Pourquoi a-t-on déplacé le réservoir plus en aval sachant qu'à l'origine, le projet était de construire un réservoir plus élevé pour augmenter la pression de service dans la conduite de distribution ?

M. Bruno Grossmann propose de répondre lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Vincent Seuret n'est pas satisfait pour l'instant.

M. Damien Lachat (UDC+AB) rappelle qu'il y a une année, il faisait part de son scepticisme concernant l'installation de l'entreprise Venky's, après l'arrêt des travaux et la radiation du registre du commerce. Dans sa réponse, le responsable du dicastère restait très optimiste et promettait même l'installation de l'entreprise avec un projet réduit. Les craintes de M. Lachat se sont réalisées, car il a appris par voie de presse que la commune cherchait à racheter le terrain. M. Lachat aimerait savoir si le Conseil communal va racheter le terrain à un prix plus bas que sa valeur réelle, afin de couvrir les coûts de démolition et de réhabilitation du site ou est-ce que c'est le contribuable qui devra payer ces travaux ?

M. Gérard Ruch répond que la commune est en tractation avec Venky's, mais il n'y a plus de représentant sur place. On aurait un repreneur pour ce terrain, au prix coûtant, à fr. 35,- le m², en l'état. Venky's n'est pas d'accord de céder le terrain car ils ont un projet. Le droit de réméré est prolongé jusqu'en 2015. La commune ne dépensera rien, elle fait l'intermédiaire.

M. Damien Lachat est satisfait.

5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2014

Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (Message du Conseil communal au Conseil général n° 19 du 3 février 2014)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler indique que le budget qui est soumis présente un excédent de charges de Fr. 155'550,- pour un total de charges de Fr. 25'571'300,- et de revenus de Fr. 25'415'750,-. Le Conseil communal constate qu'il ne peut absorber financièrement les effets liés à l'entrée en vigueur de la révision de la Loi cantonale d'impôts et l'augmentation importante des charges cantonales. Pour ces dernières, le Conseil communal a dû enregistrer une augmentation de 1,73 % des charges liées, soit environ Fr. 190'000,-. Quant aux modifications de la loi d'impôts, visant notamment à une harmonisation entre couples mariés et célibataires, elle provoque un manque à gagner de l'ordre de Fr. 350'000,- pour la Municipalité, auquel il faut ajouter la baisse linéaire, introduite en 2009 et prévue jusqu'en 2020, de 1 % par année, soit Fr. 175'000,-.

Comme indiqué lors de l'élaboration du budget 2013, la situation financière de la Municipalité de Haute-Sorne est préoccupante. Les déficits chroniques des années précédentes ont pour effet de mettre la nouvelle entité en situation de découvert au bilan. Un budget déficitaire ne fait qu'accroître ce découvert !

Au vu de ces différents éléments le Conseil communal a pris la décision, dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, de proposer une augmentation de la quotité d'impôt de 1/10^{ème}, soit le passage de la quotité pour le calcul de l'impôt communal de 2.1 à 2.2 et de présenter ainsi un budget proche de l'équilibre. Avec l'augmentation de 1/10^{ème} de quotité, on peut escompter une rentrée supplémentaire de l'ordre de Fr. 614'000,-.

Étant donné que dans les groupes, la commune de Haute-Sorne a été comparée avec Porrentruy. M. Etienne Dobler, à l'aide d'informations chiffrées, effectue la comparaison entre Porrentruy et Haute-Sorne, au niveau du personnel administratif, de la voirie et conciergerie, ainsi qu'au niveau des infrastructures et des finances.

M. Denis Jeannerat indique que les différents budgets seront présentés les uns après les autres et feront l'objet d'une approbation unique.

La discussion est ouverte.

M. Michel Saner (PDC) s'adresse au Conseil général avec les propos suivants : « Il m'incombe, au nom du PDC du Conseil général d'intervenir au sujet du projet de budget 2014 présenté par le Conseil communal et qui prévoit notamment une hausse de la quotité d'impôt de 1/10^{ème}, c'est-à-dire qu'elle serait portée de 2.1 à 2.2.

D'emblée, je vous dirai sans ambages que ce projet est doublement décevant. Tout d'abord la situation financière au demeurant plus que problématique de notre commune est mal empoignée. Alors que la projection budgétaire établie en 2012 par la commission de fusion et basée sur une quotité de 2.10 prévoyait un déficit de quelque Fr. 610'000,-, le budget dressé par le Conseil communal de la nouvelle entité présentait un déficit de fr. 644'040,- avec une quotité d'impôt telle que retenue par la commission de fusion avec deux communes touchées par une augmentation d'un demi dixième d'impôt et 3 bénéficiant d'un allègement.

Comme vous le savez très bien ce budget n'était en gros que l'addition des budgets des 5 anciennes communes assorties de quelques corrections. La simple logique aurait voulu que le Conseil communal de Haute-Sorne fasse activer, dès le début de 2014, l'établissement et la clôture des comptes 2013 de façon à disposer d'une base de chiffres plus fiables pour dresser le budget 2014 d'autant plus qu'il n'y avait pas péril en la demeure en ce qui concerne sa présentation au Conseil communal et sa soumission au vote populaire.

Ce mode de faire n'aurait nullement visé à faire un procès d'intention à quiconque, mais de pouvoir comparer les données chiffrées, faire les corrections et les adjonctions nécessaires car il est plus probant de disposer de comptes que d'un budget qui reste un état prévisionnel des dépenses et des recettes annuelles.

Dans ces conditions, solliciter une augmentation d'impôt pour ramener le déficit du ménage communal à un niveau acceptable et donner l'impression qu'ainsi l'on a résolu le grave problème structurel auquel notre nouvelle commune est confrontée est totalement illusoire et ceci d'autant plus qu'il inclut 2 aides cantonales importantes, à savoir le subside d'aide à la fusion pour Fr. 240'000,- valable jusqu'en 2017 et une prestation unique de Fr. 330'000,- liée à la perte enregistrée au niveau de la péréquation financière.

Ensuite, ce projet de budget est d'autant plus décevant qu'il ne présente aucune mesure substantielle visant à réduire les dépenses et, partant, en prend nullement en compte la mesure de la situation financière plus que précaire de notre nouvelle commune.

On prend prétexte de l'absence d'un statut du personnel, de contrats de travail qui ne sont pas encore signés alors que le personnel est engagé depuis plus d'un an et de toucher au principe des droits acquis pour maintenir la part à la prime d'assurance-maladie offerte aux employés par leur employeur. Chose qui ne se fait d'ailleurs plus dans le Jura, sauf à Haute-Sorne.

Dans le mesure où le barème de l'Etat est appliqué au niveau de la rémunération du personnel, il va de soi que le statut du personnel communal ne doit pas s'écarter de celui du Canton. Je ne m'explique pas la difficulté qu'il y a à finaliser si ce n'est un laxisme dans le traitement de ce dossier où une incapacité au niveau de la gestion de notre personnel.

Citer pour exemple le temps que s'est octroyée la commune de Porrentruy pour finaliser le sien est risible. Alors qu'il serait aisé de réduire de Fr. 90'000,- le déficit du budget 2014 et le ramener pratiquement à l'équilibre est incompréhensible. Une économie de Fr. 20'000,- peut également être réalisée. Elle concerne les indemnités pour les heures supplémentaires. Ici aussi, nous serions les seuls à octroyer des indemnités pour heures supplémentaires. Dans ces conditions, demander un effort aux contribuables est déplacé.

Présentement, l'établissement d'un plan financier est urgent, impératif et prioritaire, assorti d'un programme d'économies. Tant le Conseil communal que le Conseil général doivent disposer d'un tableau de bord fiable pour prendre des décisions. Toutes les dépenses que l'Autorité communale a pris doivent être scrupuleusement analysées. A la limite, une réduction linéaire doit être décrétée ainsi qu'un gel des dépenses au niveau du personnel. Aucun investissement non productif ne doit être engagé.

Quand je lis dans le QJ de samedi dernier que ne rien faire c'est-à-dire refuser la hausse de la quotité reviendrait à fuir nos responsabilités et que les revenus supplémentaires tirés de ce dixième serviront à désendetter la commune de Haute-Sorne, je ne puis m'empêcher de penser à l'avalanche de crédits décidés dans les villages avant l'entrée en vigueur de la fusion. Il s'agissait d'une énorme bévue et il est regrettable qu'un embargo sur les projets n'ait pas été instauré dès le début février 2012 au moment où la fusion fut effective.

Aujourd'hui ces dépenses faites sans concertation, ni vision globale pèsent lourd avec une dette globale d'environ 45 millions. Dès lors, lorsque l'on parle de prendre ses responsabilités, les anciennes Autorités les ont-elles prises ? Les nouvelles Autorités ne se sentent-elles donc pas concernées ? Elles ont aussi une part de responsabilité.

En ce qui concerne le personnel, il est surprenant de lire récemment dans le Quotidien Jurassien une annonce pour la mise au concours d'un poste de teneur de registre d'impôt à raison de 50 %, alors que cette fonction existait dans les 5 communes fusionnées.

S'agissant de l'environnement, l'application du décret concernant le permis de construire qui stipule que dans les communes comptant plus de 5'000 habitants, l'autorité communale est celle compétente pour accorder le permis de construire, cette nouvelle fonction communale n'a pas été étudiée avec le soin que nécessite une tâche de cette importance. En l'absence d'anticipation, l'on s'est trouvé du jour au lendemain dans l'obligation de mettre sur pied ce nouveau service. A cette occasion, l'on engage du personnel qui ne paie même pas ses impôts dans la commune de Haute-Sorne.

Si on regarde l'école, on constate que le Conseil communal n'a pas hésité à réduire les budgets scolaires dans une proportion dépassant les 50 % pour certaines localités de la commune (Bassecourt – 60 %, Soulce – 67 %) en alignant linéairement les dotations sur la plus basse de toutes les anciennes communes. Ici, on taille massivement dans la formation de nos enfants. De plus, rien n'est prévu pour la maintenance informatique ni pour le mobilier. Le Conseil communal va jusqu'à demander à la commission d'école de faire tenir le pv des séances par la directrice pendant que les employés de l'administration reçoivent des compensations pour les heures supplémentaires. L'école doit certes faire des efforts, mais il faut garder le sens des proportions. Ici encore, absence de priorités et de véritables choix politiques sont à déplorer.

Par conséquent, le groupe PDC du Conseil général tout en admettant que la commune ne peut absorber financièrement la diminution des rentrées fiscales découlant de la baisse linéaire annuelle de 1 % et celle liée à la révision fiscale visant à l'harmonisation entre couples mariés et célibataires, s'oppose dans le contexte actuel à l'augmentation de la quotité d'impôt de 1/10^{ème} proposée par le Conseil communal.

Il ne souscrit à une éventuelle retouche de la quotité à la hausse que sur la base d'un plan financier et d'un programme de législation qui visent à un assainissement de nos finances. En conséquence, il invite le Conseil communal à axer son action ces prochains mois à l'établissement de ces documents et reste dans cette attente.

Pour conclure, je pense opportun de vous rappeler ce qu'on pouvait lire dans « Le Journal de Haute-Sorne » dans la perspective du scrutin du 5 février 2012 qui visait à la création de la commune unique. Textuellement, il était écrit que « la nouvelle commune a l'ambition d'être stable et solide en terme financier, avec un niveau de pression fiscale plus bas qu'actuellement pour la plupart des citoyens. »

M. Damien Lachat (UDC) indique que sans les aides extraordinaires, le déficit structurel est de plus de 1,3 millions de francs. Beaucoup plus préoccupant à son sens, le compte courant est en négatif de plus de 3 millions de francs. En ajoutant la dette qui dépasse allègrement les 45 millions. Oui, ce budget est très préoccupant ! Il ajoute qu'il y a également de nombreuses promesses qui ont été faites et qui ne pouvaient pas être tenues, mais qui ont maintenant des conséquences non négligeables sur le budget. Il y a aussi la quotité d'impôt qui a été artificiellement maintenue basse alors même que si l'on avait été honnête avec les citoyens, il aurait déjà fallu la monter de plusieurs points. Contrairement à l'année dernière, après une année de fonctionnement, le Conseil communal semble cette fois prendre conscience de l'ampleur de la situation financière très préoccupante de notre commune. Pour M. Lachat, l'examen minutieux de tous les postes que conduit actuellement le responsable des finances nous semble indispensable, comme l'est l'établissement d'un plan financier des investissements à moyen/long terme. Au vu de la dette, un gel des projets qui n'ont pas encore commencé semble inéluctable et à l'avenir, tant que la commune ne se sera pas désendettée, il faudra choisir seulement les projets vraiment indispensables pour le bien du plus grand nombre et ne plus utiliser la technique de l'arrosoir, comme c'était le cas avant dans certaines anciennes communes. Concernant la hausse de la quotité d'impôt que propose le Conseil communal, notre groupe la trouve prématurée.

Avec le processus d'harmonisation et les études actuellement en cours, il nous semble trop tôt pour avoir une vue précise des finances de notre commune. C'est seulement lors de l'établissement des comptes et après que les résultats des processus en cours seront connus qu'il faudra peut-être prendre cette mesure, mais en dernier ressort. Dans son message, le Conseil communal donne plusieurs causes à cette hausse. M. Lachat en reprend deux :

- La première est l'augmentation des charges liées. Des discussions sont en cours entre le Gouvernement et les responsables des communes pour redéfinir la répartition des charges suite aux nombreux transferts de compétence entre canton et communes. Il lui semble donc logique d'attendre le résultat de ces tables rondes avant toute décision hâtive. Le groupe UDC espère que le Conseil mettra tout son poids dans ces pourparlers pour obtenir les changements qu'il souhaite.
- La deuxième cause citée est la fiscalité des couples mariés. M. Lachat rappelle que cette baisse n'est en fait que l'abolition d'une discrimination des couples mariés, décidée par le Tribunal fédéral il y a plus de 10 ans ! Ce n'est donc pas une perte de 350'000 francs qu'il faut compter mais plutôt le fait qu'en 10 ans, la commune a encaissé indument 3,5 millions de francs sur le dos de ces contribuables. De plus, il y a deux ans, le canton a fait une fleur aux communes en maintenant cette discrimination une année supplémentaire. Cette cause ne peut donc pas être utilisée comme argument.

Le groupe UDC est d'avis qu'il est trop tôt pour toucher à la quotité et qu'il faut encore attendre une année avant de se prononcer, afin d'avoir toutes les cartes en main.

Même si 2014 sera quelque peu compliquée à gérer au vu des chiffres, ce ne sera pas insurmontable, surtout si l'on limite les investissements au strict minimum. Le groupe UDC est prêt à prendre un rôle actif dans les différentes études. Enfin, M. Lachat remercie Etienne Dobler pour sa présence lors de la séance de leur groupe.

Mme Nicole Lachat (PCSI) communique que le budget 2014 ne satisfait pas le groupe PCSI, tout en étant bien conscients qu'il représente une réalité des finances communales. Elle ajoute que l'augmentation de la quotité semble indispensable pour les raisons suivantes :

- Sans les éléments extraordinaires (aide à la fusion, compensation des pertes liées à la péréquation et augmentation prévue de la quotité, la perte serait de Fr. 1'340'000,- ;
- Ce résultat est dû notamment à l'augmentation des charges liées et du changement de la loi d'impôt, donc la conséquence est estimée à une perte de Fr. 525'000,- ;

- Un déficit d'environ 1,5 million par année ne peut pas être équilibré uniquement par des optimisations des charges communales, au vu de la petite partie des charges maîtrisées directement par la commune ;
- Certaines de nos infrastructures sont vieillissantes et il faudra investir pour entretenir et offrir des prestations convenables.

Le PCSI a également fait certaines réflexions, notamment, sans le recul de l'exercice comptable 2013, il est prématuré de prendre la décision d'augmenter la quotité. Le programme de législature, le plan financier, les objectifs de gestion et d'investissement, l'harmonisation des taxes, tous ces éléments sont encore en chantier et devraient être connus avant décision. Enfin, la convention de fusion, acceptée par le peuple, faisait mention d'une quotité de 2.10. Après une année de fonctionnement, on revient déjà sur une adaptation.

Le groupe PCSI est partagé sur la décision à prendre concernant l'augmentation de la quotité d'impôt et a opté pour la liberté de vote.

Mme Catherine Wolfer (PS), communique que le parti socialiste soutient la proposition du Conseil communal d'augmenter la quotité d'impôt. Le PS est conscient que cette mesure n'est pas populaire, mais elle va dans la direction d'une solidarité éveillée. Elle ajoute que, personne ici, ne conteste le fait que Haute-Sorne doit travailler à retrouver une situation financière acceptable pour avoir les moyens de ses ambitions ou pour se placer en partenaire face aux différents créanciers. Tous les projets de service à la société (création d'une UAPE, agrandissement du home médicalisé, de l'école secondaire, rénovation ou remplacement d'installations vétustes, etc) sont attendus avec impatience par la population. Le PS juge que l'effort demandé aux contribuables est supportable. Haute-Sorne se trouve dans une situation financière critique qui réclame cet engagement indispensable pour garantir l'autonomie de la commune dans un futur proche. Le PS ne pense pas qu'il faille attendre avant d'agir. Cette prise de position n'empêche pas le groupe PS d'attendre que les membres du Conseil communal continuent à freiner les dépenses dans chaque dicastère et à chercher à faire des économies sur les frais de fonctionnement. Le PS invite aussi la commission des finances à poursuivre l'analyse détaillée de toutes les prestations fournies à la population.

Le PS souhaite que le Conseil général soit responsable et cohérent dans la façon de gérer les investissements en choisissant les priorités qui permettent de construire l'avenir tout en provisionnant pour diminuer la dette. Le groupe PS est convaincu que cette hausse de la quotité vaut le coup d'être acceptée, en tenant compte des conditions énumérées.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI) est très surpris par la proposition du Conseil général. Ce dernier estime que nous n'avons le recul que d'un exercice comptable et il lui paraît un peu précipité d'augmenter la quotité aussi rapidement. Lorsque la convention de fusion a été soumise au peuple, le message précisait que la quotité serait de 2,10, ceci avec l'aval des conseils communaux de chaque village. Augmenter la quotité après une seule année de vie de la nouvelle commune donne l'impression que nous avons trompé la population. Avant d'augmenter la quotité, il faut chercher à faire des économies partout où c'est possible. Donc, il faudrait utiliser l'année 2014 pour créer un groupe de travail du Conseil communal et du Conseil général chargé de proposer des mesures d'économie, notamment en renonçant à certaines prestations. Le message du Conseil communal précise que le programme de législature, le plan financier, l'harmonisation des taxes, etc, sont encore en chantier. Augmenter la quotité maintenant, c'est un peu prendre une décision la tête dans le sac.

En conclusion, M. Portmann trouve que c'est donner un mauvais signal que d'augmenter la quotité au premier obstacle, alors que nous manquons d'indicateurs pour prendre une décision sereinement. M. Jean-Luc Portmann propose de maintenir la quotité à 2,10.

Budget de fonctionnement

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable du dicastère Finances et Impôts, présente le budget de fonctionnement 2014. **L'excédent de charges se monte à fr. 155'550,-.**

Mme Céline Grellier (PCSI) demande une information au sujet du déneigement par des tiers.

M. Etienne Dobler répond que cela concerne la route de Sceut à la sortie de Glovelier. Le canton faisait cette prestation gratuitement pour la commune.

M. Michel Saner (PDC) propose d'abandonner le paiement des indemnités pour heures supplémentaires.

M. Etienne Dobler rappelle que la mise en place d'une fusion de 5 villages implique une charge de travail importante. On ne veut pas avoir recours à des personnes externes pour accomplir un travail supplémentaire. Il cite quelques exemples.

Mme Nicole Lachat propose de revenir aux chiffres du budget 2013 pour le combustible pour les complexes scolaires de Courfaivre et Glovelier (Fr. 25'000,- en lieu et place de Fr. 46'000,-).

M. Gervais Gisiger (PCSI) demande si le Conseil communal entend respecter les conventions au sujet des terrains de football avec des montants aussi dérisoires ?

M. Etienne Dobler répond que les engagements seront respectés dans les moyens financiers de la commune, pour 2014, comme en 2013.

Passée au vote, l'augmentation de la quotité de 2,10 à 2,20 est refusé par 23 voix contre 10.

Au sujet de l'abandon des indemnités pour heures supplémentaires, M. Jean-Bernard Vallat, maire, n'arrive pas à comprendre cette proposition. Les heures ont été faites par nos et vos employés et ont été approuvées par le Conseil communal, en fonction du travail à faire. Les heures supplémentaires sont à reprendre ou à payer. Dans tous les services, des heures ont été faites. Le travail est considérable depuis 11 mois. M. le maire ne peut pas imaginer que le Conseil général puisse prendre une telle décision.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI) demande quand ces heures ont été faites ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que ces heures ont été faites en 2013 jusqu'à maintenant.

Il est demandé pourquoi elles sont au budget 2014 ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que des heures de travail sont encore faites actuellement, jusqu'en mars, avril 2014. Beaucoup d'heures ont été comptabilisées par le service financier et pour préparer les règlements. Ces heures ne sont pas volées, elles sont comptabilisées et justifiées.

M. Michel Saner retire sa proposition.

Mme Nicole Lachat (PCSI) propose de revoir les prix des combustibles pour les écoles de Glovelier et Courfaivre et reprendre les montants de l'année 2013.

M. Jean-Bernard Vallat répond que les citernes de tous les bâtiments communaux ont été remplies à un prix très favorable. Les chiffres ont simplement été reportés.

Passée au vote, la proposition de Mme Nicole Lachat est rejetée par 21 voix contre 12.

Budgets d'investissement 2014. Il n'y a pas beaucoup de projets réalisables, compte tenu de la décision prise de ne pas augmenter la quotité d'impôt.

Budget bourgeois 2014 de Bassecourt :	excédent de produits	Fr. 56'650,-
Budget bourgeois 2014 de Courfaivre :	excédent de produits	Fr. 5'700,-
Budget bourgeois 2014 de Glovelier :	excédent de produits	Fr. 30'780,-
Budget bourgeois 2014 de Soulce :	excédent de charges	Fr. 77'650,-

Passés au vote, les différentes taxes, les budgets communaux et bourgeois 2014, tels que discutés et remaniés, sont acceptés par 27 voix contre 1.

Par la suite pour le budget, M. Etienne Dobler va offrir une prestation à l'intention du Conseil général. Une séance spéciale sera organisée en présence des caissiers, de manière à pouvoir poser des questions générales.

M. Etienne Dobler remercie les membres de la commission des finances, le Conseil communal et les deux caissiers Mirco Bellè et Sacha Imbriani, pour leur excellent travail.

6. Crédit de Fr. 71'000,- destiné à l'élaboration du rapport d'opportunité (RO) en prévision de la révision du plan d'aménagement local (PAL) (Message du Conseil communal au Conseil général n° 20 du 3 février 2014).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch, conseiller communal responsable de l'urbanisme, présente ce crédit, avant de céder la parole à Mme Henz, du bureau Buchs et Plumey. Le rapport d'opportunité (RO), établi conformément à la directive du Service du Développement Territorial (SDT) de la République et canton du Jura, constitue l'étape préalable à la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL). Le rapport d'opportunité sert à :

- Identifier les enjeux d'aménagement du territoire propres à la Commune ;
- Fixer dans les grandes lignes le développement souhaité ;
- Exposer le besoin d'actualiser le plan d'aménagement local.

La durée de validité d'un PAL est en général de 15 ans. La commune de Haute-Sorne, composée de 5 localités, a hérité de 5 Plans d'Aménagement Locaux dont les dernières révisions sont étalées dans le temps. En effet, elles datent de plus de 20 ans pour Courfaivre et Undervelier, et de 15 ans pour Glovelier. Les dernières révisions de Soultce et de Bassecourt sont plus récentes, elles datent respectivement de 10 ans et 5 ans.

Le rapport d'opportunité permet d'identifier les thèmes des Plans directeurs cantonal et régional, applicables à la commune pour ensuite préciser et motiver les objectifs à atteindre dans le cadre de la révision du PAL. Par ailleurs, le rapport d'activité, respectivement la révision du PAL permettront de prendre en compte la problématique récente des dangers naturels et leurs conséquences sur le territoire communal.

L'élaboration du rapport d'opportunité est prévue sur une durée d'environ 1 an et demi, y compris le délai de concertation pour l'avis de principe du Service du Développement Territorial (SDT) de la République et canton du Jura. Elle devrait se terminer à l'été 2015.

Au niveau des coûts, les honoraires pour le rapport d'opportunité s'élèvent à Fr. 69'000,-. Les honoraires pour le dossier d'appel d'offre Fr. 2'000,-. Le montant forfaitaire se monte à Fr. 71'000,-.

Au terme de la réalisation du rapport d'opportunité, ce dernier, au même titre que la révision du PAL, qui suivra, pourrait être subventionné par le Canton du Jura à hauteur d'environ 30 %.

M. Gérard Ruch informe que la dicastère de l'urbanisme et le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement cet objet.

Mme Henz, du bureau Buchs et Plumey, donne des explications sur les travaux qui seront réalisés dans le cadre du rapport d'opportunité.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit d'étude de Fr. 71'000,- est accepté à l'unanimité.

7. Crédit de Fr. 110'000,- pour l'assainissement et le remplacement de l'éclairage public à la rue Dos le Mont et rue des Laivattes à Sceut (Message du Conseil communal au Conseil général n° 21 du 3 février 2014).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

A l'aide d'un powerpoint projeté sur écran, Mme Nicole Eggenschwiler, conseillère communale responsable des travaux publics, explique le projet. L'éclairage public de Sceut est vétuste et est encore composée d'anciens poteaux en bois et de luminaires au mercure, voir de tubes fluorescents pour certains. Pour l'instant, l'alimentation électrique du village se fait par voie aérienne. Un rapport de

BKW Energie selon le contrat de maintenance, nous indique que le contrôle mécanique et électrique des candélabres de Sceut présente plusieurs anomalies et défauts : socles de poteaux en état de dégradation, protections en verre manquantes, les fiches, contrefiches et les poteaux présentent des défauts de stabilité au sol. Pour le réseau électrique qui alimente les habitations et l'éclairage public, BKW Energie SA nous ont avisés en octobre dernier qu'ils devaient mettre le réseau électrique sous terre. D'importants travaux seront donc entrepris par BKW Energie SA qu'ils mettront à exécution début 2014, avant la mise en place des cultures dans les terres agricoles. La ligne aérienne qu'ils vont démonter se trouve principalement dans les champs du « Finage de Seupis » et au nord de la rue des Laivattes.

Mme Nicole Eggenschwiler explique que les travaux vont se faire conjointement avec BKW pour rationaliser les coûts. BKW Energie SA a demandé si la commune voulait profiter de leurs nouvelles fouilles afin d'alimenter directement l'éclairage public par de nouveaux candélabres.

Les coûts pour le génie civil se montent à Fr. 19'000,- pour la rue des Laivattes et Fr. 26'000,- pour la rue Dos le Mont.

Pour le matériel d'éclairage, le coût est de Fr. 20'000,- pour la rue des Laivattes et Fr. 36'000,- pour Dos le Mont. Les divers et imprévus se montent à Fr. 9'000,-. Le total du crédit est de Fr. 110'000,-.

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics et énergie, ainsi que le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement cet objet.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 110'000,- est accepté à l'unanimité.

8. Crédit de Fr. 115'000,- pour la réorganisation des plans de gestion et d'entretien des cours d'eau PGCE de Glovelier-Soulce-Undervelier – mises à jour Bassecourt et Courfaivre (Message du Conseil communal au Conseil général n° 22 du 3 février 2014).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy, conseiller communal responsable du dicastère de l'environnement, explique que le message est bien argumenté. La commune de Haute-Sorne compte quelque 83 kilomètres de cours d'eau. De tout temps, l'entretien de ce réseau a été nécessaire pour garantir une sécurité suffisante des personnes et des biens. Jusqu'à présent et encore maintenant, l'entretien incombe aux propriétaires des biens-fonds qui tirent un avantage de ces mesures et qui sont réunis de préférence dans des arrondissements de digues, ou par défaut aux communes. Les anciennes communes entretenaient leurs eaux sur la base de réglementations et de planification différentes. Il convient donc d'homogénéiser l'entretien et la gestion des eaux de la commune de Haute-Sorne, de définir les principes de financement pour l'avenir par la réalisation d'un PGCE et la coordination générale sur l'ensemble de la commune.

Les objectifs sont :

- doter la commune d'un outil de gestion et d'entretien de ses cours d'eau ;
- établir un programme de travaux avec une base budgétaire pour les 5 prochaines années : stabilisation de berges, entretien de la végétation, revitalisation, etc ;
- établir le principe de financement des travaux liés aux cours d'eau.

L'offre des bureaux Natura et Biotec s'élève à Fr. 115'000,- TTC et se compose comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ élaboration du PGCE de Glovelier | Fr. 30'000,- |
| ➤ élaboration du PGCE d'Undervelier | Fr. 27'000,- |
| ➤ élaboration du PGCE de Soulce | Fr. 44'000,- |
| ➤ mise à jour Bassecourt et Courfaivre | Fr. 10'000,- |
| ➤ divers et imprévu | Fr. 4'000,- |

La subvention cantonale attendue (50 %) se monte à Fr. 55'000,-.

Le financement sera assuré par le fonds des digues et la commune de Haute-Sorne. Cette proposition de financement et d'organisation communale pour l'entretien et la gestion des cours d'eau sera élaboré, en coordination avec la révision de la loi cantonale sur l'entretien et la protection des eaux actuellement en cours.

Le Conseil communal, le dicastère des finances et impôts, ainsi que celui de l'environnement préavisent favorablement cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Frédéric Juillerat demande qui fait les travaux, qui va payer et en a-t-on les moyens ?

M. Georges Migy répond que les travaux seront financés par le fonds des digues. Il ajoute que la gestion des cours d'eau est une tâche exigeante pour les communes, qui prendra toujours plus d'importance avec la mise en œuvre de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Nous disposerons d'une vue et d'un outil de gestion performant, permettant une planification financière adéquate et l'application coordonnées des nombreuses exigences légales. Les travaux sont pris en charge pratiquement à 100 % par le Canton et la Confédération.

Passé au vote, le crédit de Fr. 115'000,- est accepté à l'unanimité.

9. Règlement du Conseil général (Message n° 23 du Conseil communal au Conseil général du 3 février 2014).

Au vu de l'heure tardive, le président M. Denis Jeannerat propose de reporter ce point à la séance du Conseil général du 25 mars prochain. Le Conseil général accepte cette proposition tacitement.

10. Règlement sur les élections communales (Message n° 24 du Conseil communal au Conseil général du 3 février 2014).

En raison de l'heure tardive, le président M. Denis Jeannerat propose de reporter ce point à la séance du Conseil général du 25 mars prochain. Le Conseil général accepte cette proposition tacitement.

11. Réponse à la question écrite n° 3/CG du 22.10.2013 « Travaux et projets dans chaque village de Haute-Sorne ».

Vu l'ampleur du projet, un mail a été envoyé ce jour aux membres et membres suppléants du Conseil général. Le document est joint au présent procès-verbal.

Mme Yvonne Lucchina est très satisfaite de la réponse.

12. Réponse à la question écrite n° 4/CG du 22.10.2013 « Informations officielles ou contenu rédactionnel, où est la vérité ? »

M. Jean-Bernard Vallat, maire, rappelle que le journal Clin d'œil est distribué depuis longtemps dans les villages de la Haute-Sorne et un cahier complet y est consacré aux informations communales. C'était le cas à Bassecourt, jusqu'au moment de la fusion et cela a continué pour Haute-Sorne dès 2013. Il explique que plusieurs fois pendant cette première année, nous avons dû réagir sur le contenu de quelques articles et nous avons reçu à deux reprises son rédacteur pour en discuter. Ce journal est de la responsabilité de l'Association des commerçants et artisans de Bassecourt, il est édité sous la surveillance de l'imprimeur et il est dans les mains, pour sa partie rédactionnelle de M. Daniel Rieder et de son épouse. La Commune de Haute-Sorne bénéficie d'un cahier de 4 pages intégrées au milieu du journal. Ces pages sont payées par la Commune de Haute-Sorne pour la somme de Fr. 1'700,- par édition (environ 4 par an).

Ce cahier central, bien distinctif par son aspect de couleur différente représente l'information de la commune, car son contenu et sa rédaction sont du ressort et du contrôle des Autorités communales uniquement.

Comment éviter que les informations communales et les articles de la rédaction ne soient confondus ? M. Jean-Bernard Vallat a rencontré M. Daniel Rieder pour essayer de trouver la meilleure solution pour l'avenir de ce journal, très apprécié de la population. Pour passer les informations communales, M. Vallat indique que nous pourrions créer notre propre journal, distribuer des tous-ménages ou fascicules, n'utiliser que le site internet, etc.

Pour le moment, nous n'avons pas d'autre solution et dans la situation actuelle, le Conseil communal a renouvelé le contrat qui le lie à Clin d'œil pour 2014. Nous allons essayer de trouver la meilleure solution avec l'éditeur et le rédacteur pour continuer à placer nos informations importantes.

Selon M. Rieder, aucune remarque n'a été faite sur le thème de cette question écrite, soit le doute dans les esprits de la population que ce journal soit uniquement du ressort des Autorités.

M. Eric Dobler est satisfait de la réponse.

13. Réponse à l'interpellation n° 3/CG 10.12.2013 « Le Syndicat de l'ESHS dysfonctionne-t-il ? »

M. Erice Dobler (PDC) développe son intervention. Il revient sur certains dossiers, notamment des projets qui ont été refusés par le Conseil général et qui ont été réalisés. Il cite un crédit de fr. 155'000,- destiné à financer le concours d'architecture pour l'agrandissement de l'école secondaire et la construction d'une nouvelle halle de gymnastique qui a été refusé par le Conseil général. Le syndicat a tout de même lancé le concours d'architecture.

Il cite encore le crédit de fr. 110'000,- destiné à l'élaboration de l'avant-projet de l'architecte, concernant l'agrandissement de l'école secondaire pour lequel l'entrée en matière a été refusée. L'avant-projet sera tout de même lancé. Enfin, il cite le crédit de fr. 220'000,-, présenté le 10 décembre 2013, destiné à la réfection de 5 salles de classe du bâtiment de l'école secondaire et dont les travaux sont déjà réalisés.

Pour ce dernier objet, l'ensemble des groupes politiques avaient manifesté son agacement, allant jusqu'à remettre en cause le fonctionnement même du syndicat. Le groupe PDC avait choisi de renforcer son mécontentement en interpellant l'exécutif, l'enjoignant à prendre toute mesure en ses compétences pour améliorer le fonctionnement du syndicat de l'ESHS. Depuis, M. Dobler a eu connaissance qu'une notice interne était annexée au projet de budget 2013. Elle mentionnait le besoin et le financement des travaux par le biais du compte de fonctionnement. Ce document n'a pas attiré l'attention des personnes qui ont reçu cette information. C'est un budget expurgé de ses annexes qui a été présenté. Finalement, c'est dans l'urgence sans en référer à qui que ce soit, au terme de l'année 2013, que les travaux ont été engagés par le nouveau président, au mépris des procédures d'adjudications. Dans une deuxième phase, le bureau du syndicat a corrigé la situation, mais il a toutefois engagé la dépense avant d'avoir obtenu les crédits de son autorité de tutelle politique.

M. Dobler attend du Conseil communal une prise de position claire sur la façon dont il entend concevoir et améliorer à l'avenir les relations entre les autorités du syndicat et les diverses organes politiques. Ceci afin de garantir une vision à long terme du cadre environnemental optimal nécessaire à l'épanouissement des élèves et des enseignants. Il s'agira tout d'abord de nous indiquer comment il entend recréer le climat de confiance avec le syndicat, seule mesure propre à un fonctionnement futur optimal et respectueux des procédures légales. Il définira ensuite les règles de procédures et les canaux d'informations et de décisions propres à éviter de se retrouver à nouveau dans des situations de blocage, l'engagement sans faille des enseignants et l'avenir des élèves ne méritent pas cela.

M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable du dicastère écoles, culture, sports et affaires sociales, revient sur l'historique du dossier. Il rappelle qu'il y a deux syndicats concernés par cette affaire, celui d'avant fusion, jusqu'au 31 décembre 2012 et le nouveau de 2013 à 2017. Le 31 octobre 2012, l'assemblée du syndicat a accepté un crédit de fr. 218'000,- pour la réfection indispensable de 5 salles de classe. Les travaux ont été lancés et c'est au moment de payer les factures que l'on s'est aperçu que le financement n'était pas disponible. Il fallait donc régulariser cette situation dans l'urgence et faire voter le crédit correspondant par les nouvelles autorités compétentes, ce que nous avons fait lors du Conseil général du 10 décembre 2013. Il est légitime que l'on s'interroge quant à ce « mal fonctionnement ». M. Crétin indique qu'il y a eu « un vide » à la fin de l'année 2012, car la nouvelle commune, qui n'existait pas encore, ne pouvait pas nommer un nouveau syndicat pendant

que l'ancien existait encore. Le nouveau syndicat a été nommé en mars 2013, alors que le projet de réfection avait déjà débuté. Lors de la décision de faire ces travaux, il a été discuté de les financer par le compte de fonctionnement (pas demande de crédit nécessaire car passant par l'approbation du budget du syndicat) ou, en tant qu'investissement avec un crédit validé en bonne et due forme. M. Crétin ajoute qu'il y a bien eu 2 budgets de l'ESHS 2013, un avec les dépenses au compte de fonctionnement et un autre en tant qu'investissement. Compte tenu de la fusion, du passage de témoin entre syndicat sortant et entrant, il comprend qu'une erreur puisse se produire, mais M. Crétin assure qu'il n'y a pas eu de préméditation malhonnête ou autre, ni d'impact budgétaire d'ailleurs.

Il s'agit d'une erreur de procédure due à un malencontreux concours de circonstance, que l'on se doit de veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

S'agissant du fonctionnement du Syndicat, une copie des statuts est distribuée à tous les membres du Conseil général. M. Crétin invite les membres du Conseil général à prendre connaissance de ce document et proposer d'éventuelles modifications.

M. Crétin juge important de communiquer la situation actuelle, s'il y a un flou concernant le Syndicat, il ne faut pas seulement chercher du côté de Haute-Sorne, mais aussi du côté cantonal. En effet, le Gouvernement avait fait une ordonnance urgente à fin 2012 (validité maximale d'un an), pour que Haute-Sorne seule (population environ 6'800) puisse avoir une majorité décisionnelle dans le cadre du Syndicat ESHS formé avec Boécourt et Saulcy (population environ 1'100) et non une majorité au nombre de communes. La loi sur les communes devait être modifiée en ce sens par le Parlement afin de permettre dans une organisation syndicale, à une grande commune d'être majoritaire sur 2 ou 3 autres plus petites : ceci tout au moins transitoirement pendant la première législature de communes fusionnées. Devait également être modifiée, la loi scolaire qui impose la forme d'un syndicat pour les écoles secondaires, afin qu'il n'y ait plus d'obligation d'un Syndicat s'il y a 4 communes ou moins.

Le Conseil communal a envoyé une lettre au Service des communes, qui ne peut pas nous renseigner sur les délais pour le moment. Comme ces modifications de lois n'ont pas encore eu lieu, il y a donc un « vide juridique » quant à notre situation en Haute-Sorne.

M. Pascal Crétin demande, avant de modifier quoi que ce soit dans notre organisation existante, d'intervenir au niveau du Parlement pour faire avancer les choses, afin que d'abord les bases légales soient établies et sur lesquels on pourra ensuite mettre en place l'organisation qui vous décideriez.

M. Crétin assure que le Conseil communal, dans le cadre de ses compétences vous confirme qu'il continuera de garder son observation sur le Syndicat de l'ESHS et compte tenu de ce qui précède, il juge opportun de mandater un audit externe en ce moment.

M. Eric Dobler est très insatisfait de la réponse.

14. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. et Mme Fernandez Carrera Alejandro et Lago Leis Maria del Carmen.

Il appartient à M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Alejandro Fernandez Carrera et Mme Maria del Carmen Lago Leis.

Mme Maria del Carmen Lago Leis est née le 7 mai 1953 à La Coruña en Espagne. Elle est arrivée en Suisse, à Courfaivre en 1976. Elle habite à Bassecourt depuis 2008. M. Alejandro Fernandez Carrera est né le 31 mars 1952 à La Coruña en Espagne. Il est arrivé en Suisse, à Courfaivre, en 1974. Le couple s'est marié le 4 mai 1974 et habite à Bassecourt depuis 2008. Ils sont tous les deux au bénéfice du permis d'établissement C.

Le couple a été bien accueilli. Pour eux, la Suisse est leur deuxième pays. Leurs enfants sont mariés avec des suissesses. Ils aimeraient aussi avoir la nationalité Suisse. Ils font également cette démarche pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

L'audition s'est déroulée le 12 décembre 2013. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Maria del Carmen Lago Leis et M. Alejandro Fernandez Carrera obtiennent le droit de cité cantonal et communal.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

